

**Zeitschrift:** Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

**Band:** - (1987)

**Rubrik:** Recours et oppositions

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 6. Recours et oppositions

### Rosenlauri: la construction d'une route dans un paysage digne de protection

L'autorisation de déboiser octroyée par la Direction des forêts du canton de Berne pour "l'agrandissement partiel de la route de la Grande Scheidegg" (communes de Schattenhalb et Meiringen) avait été contestée par la FSPAP par recours du 15 juillet 1986 auprès du Département fédéral de l'intérieur. Lors d'une visite des lieux le 19 août 1987, les défenseurs de la nouvelle route ont relevé avant tout que le trafic croissant en direction de Rosenlauri rend nécessaire un détournement du hameau de Geissholz, et l'entreprise des PTT argumente de son côté que pour décider les touristes à utiliser les moyens de transport publics, il serait urgent de mettre en circulation des cars PTT plus grands, trop grands pour la vieille petite route sinueuse et "désuète" du Reichenbachtal qui mène à Rosenlauri.

La FSPAP reste d'avis que cette petite Vallée devra être interdite tôt ou tard au trafic motorisé (sauf pour les habitants, les PTT, l'agriculture et l'exploitations forestière) si on veut éviter qu'elle n'étouffe littéralement sous une avalanche de trafic touristique.

Comme ce problème ne peut pas être réglé dans le cadre d'une procédure d'autorisation de déboisement, la FSPAP a retiré son recours en dépit de ses scrupules. Elle a été encouragée à le faire par la déclaration écrite des communes selon laquelle il ne serait pas prévu de procéder à un élargissement de toute la route du Reichenbachtal, site digne de protection, ni du dernier tronçon menant à la Grande Scheidegg.

### Projet d'améliorations foncières viticoles à Salquenen VS

La procédure de recours contre l'autorisation de défrichement pour les besoins d'un grand projet d'améliorations foncières viticoles dans la région de Poja-Tschanderünu-Undri Zell près de Salquenen s'est terminée après avoir duré quatre ans (voir rapport annuel FSPAP 1984 und 1986).

En plus du déboisement de divers groupes de chênes et de pins ainsi que de petits massifs forestiers botaniquement rares et donnant au paysage sa valeur particulière, ce projet prévoyait l'aplanissement presque total du terrain par le déplacement de 250'000 m<sup>3</sup> de terre. Il prévoyait également l'extension des vignes existantes de 12,5 ha à 26 ha environ. Il est difficilement compréhensible que l'Office fédéral de l'agriculture ait approuvé ce projet en affirmant que, vu la perte continue de terrains viticoles par suite des activités de construction, une certaine extension serait souhaitable.

Après une visite des lieux le 2 octobre 1987 en compagnie de deux juges fédéraux et des parties adverses, le Tribunal fédéral a accepté par décision du 22 janvier 1988 le recours de la FSPAP et du WWF dans ses points principaux et a annulé l'autorisation de déboisement de l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage. On attend avec impatience les

considérants de cette décision. La FSPAP reviendra en temps utile sur ce cas.

### **Routes forestières et protection du paysage**

#### Lopper-Sud (NW)

Le projet d'un réseau de routes forestières sur le versant sud, abrupt et couvert de forêts du Lopper au bord du Lac des Quatre Cantons, élaboré à la fin des années soixante et révisé par la suite, a été présenté officiellement. L'office fédéral des routes -paraît-il- garantit son financement à 96 % dans le contexte de la construction de la route nationale N 8 (Lopper-Sud, vers le Brunig).

Il s'agit, de l'avis de la FSPAP et de l'Association de protection du paysage du lac des Quatre Cantons, d'un exemple typique de construction exagérée de routes forestières, injustifiable du point de vue de l'économie du bois.

Par ailleurs, le Lopper-Sud fait partie des paysages dignes de protection et d'importance nationale. Il comprend une forêt de hêtres et de pins sylvestres ainsi qu'une flore riche dont certaines espèces sont très rares. Les organisations susmentionnées ont déposé un recours contre ce projet auprès du Conseil d'Etat du canton de Nidwald. Le Conseil d'Etat est entré en matière sur ce sujet, mais le dernier mot n'a pas encore été prononcé.

#### Pfannenstil (ZH)

Un projet tout aussi exagéré d'un réseau de routes forestières, dont la planification ne reposait que sur des critères d'optimisation technique, a été partiellement réalisé au Pfannenstil au dessus de Herrliberg et Meilen (ZH). L'opposition des organisations de protection du paysage s'est malheureusement manifestée trop tard. Ce grand projet est financé lui aussi à 96 % par les communes, le Canton et la Confédération, et il est permis de se demander si cet investissement correspond réellement à un intérêt public prépondérant. Celui-ci ne peut pas être envisagé que du seul point de vue de la réduction des coûts de transport du bois de construction!

La FSPAP a soutenu officiellement le comité local qui est tout de même parvenu à réunir en un temps record 2000 signatures contre ce projet. Il semble du moins que certaines corrections et suppressions peu importantes soient encore possibles là où la construction n'est pas encore achevée.

La question de la construction de routes forestières demeure un des grands sujets de préoccupation et d'activité de la FSPAP.

### **Gothard: ligne CFF à haute tension 132 kV**

En automne, les CFF ont proposé une nouvelle solution pour le passage de leur ligne dans la région du col et de l'hospice du Gothard.

Actuellement, une ligne HT 220 kV de l'ATEL existe déjà au-dessus de l'hospice, mais L'ATEL a l'intention d'en augmenter la tension à 380 kV.

La solution proposée prévoit donc de regrouper les lignes CFF et ATEL en une seule ligne commune CFF/ATEL 132/380 KV sur un nouveau tracé s'éloignant à l'ouest de la zone de l'hospice. Dans sa prise de position, le Conseil de Fondation reconnaît les avantages de cette nouvelle solution.

#### **Wattenwil-Schwarzenbourg (BE): Ligne à haute tension de 50kV**

Les Forces Motrices Bernoises (FMB) construisent actuellement une nouvelle ligne à haute tension de 50 kV entre Wattenwil et Schwarzenbourg, sur le tracé de l'ancienne ligne 16 kV. L'Inspectorat fédéral des installations à courant fort (IFICF) a cependant omis de mettre à l'enquête ce projet de nouvelle construction comme l'aurait exigé la coutume locale. Etant donné que cette ligne traverse une région préalpine au paysage de grande valeur et que les FMB n'ont tenu aucun compte de l'aspect de la protection du paysage dans le choix du tracé, la FSPAP a déposé le 11 décembre 1987 un recours auprès du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE). Elle a demandé qu'on reconsidère le tracé de la ligne dans les zones critiques ou qu'on reprenne tout le projet dans le sens d'une solution plus favorable au paysage. Des visites sur les lieux avec les instances concernées ont montré que les FMB auraient pu choisir un tracé plus conforme aux intérêts du paysage sur les tronçons incriminés. La FSPAP a par conséquent maintenu son recours à l'issue des négociations avec les FMB, l'IFICF et le DFTCE. Le cas est encore en suspens.